



---

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale  
7 rue Pasteur 78330 Fontenay-le-Fleury  
Tél. : 01 30 14 12 60

## **BILAN d'ACTIVITÉ du SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE**

### **« S.A.V.S. Montaigne »**

**ANNÉE 2016**

\*

SAVS géré par l'Association Œuvre Falret, et financé par le Conseil Départemental des Yvelines

## INTRODUCTION

Cette année 2016 a été riche et dense en productions de travail, en tractations, parsemée d'événements festifs et culturels.

Tout d'abord, nous avons débuté l'année avec l'inauguration de nos nouveaux locaux qui nous a fortement mobilisés (équipe, siège et personnes accompagnées) mais dont le résultat est plus que satisfaisant au regard des 80 personnes (officiels<sup>1</sup>, partenaires<sup>2</sup>, collègues) qui nous ont fait l'honneur et le plaisir de leur présence et participation. A toutes et à tous un grand merci !

Sur un versant plus studieux, nous avons démarré notre deuxième évaluation interne qui est en voie de se finaliser, et pour laquelle un comité de pilotage (copil), composé de professionnels et d'une personne accompagnée, a mené de front cet audit, cette photographie qualitative de notre service. Ce travail archéologique, minutieux a été accompagné par un formateur du centre de formation continue (IRFA) choisi par l'association Œuvre Falret. Le Copil s'est fortement investi dans cette démarche en réussissant à concilier la rigueur de travail, les échéances liées à l'audit et les accompagnements des personnes. Nous adresserons à notre financeur le rapport de cette évaluation ainsi que les PAQ (plan d'amélioration de la qualité) dans le courant de l'année 2017.

Cette année 2016 a été aussi marquée par la mise en place obligatoire des entretiens professionnels pour tous les salariés. Ce nouvel espace d'échanges a été bien accueilli. Il a demandé une certaine gymnastique organisationnelle et réflexive pour reconditionner les objectifs et le différencier avec l'entretien annuel. Il a permis de mieux prendre en compte, recenser et valoriser le parcours professionnel et les compétences de chaque salarié.

Le Pôle Insertion Sociale 78 auquel le SAVS est rattaché s'est mis en mouvement de manière effective en 2016. Des réunions institutionnelles de Pôle ont été mises en place au rythme d'une fois par trimestre pour dynamiser cette synergie et faire émerger des objets communs de travail, de mutualisation. Un groupe de réflexion s'est constitué avec la participation de professionnelles de chaque structure. Un projet de formation sur une thématique transversale aux différents établissements va voir le jour en 2017. Un grand bravo à eux pour leur investissement et leur production.

L'Equipe Mobile Passerelle (EMP), nouveau dispositif, a rejoint le Pôle Insertion Sociale 78 à son ouverture en mars 2016. Les bureaux sont installés au sein du SAVS Montaigne.

---

<sup>1</sup> Monsieur Benoît HAMON, Mme Marie-Hélène AUBERT, Monsieur Richard RIVAUD, Madame Sonia BRAU, Monsieur Philippe BENASSAYA, Madame Karine GOSNET, Madame Nathalie HOURMANT, Madame Fabienne DEBERNARD

<sup>2</sup> CHL, ATY, CCAS, CMP, Cap emploi, CCAS....

Plus en lien direct avec l'accompagnement, l'équipe a mis en œuvre, suite à la formation de l'année dernière, un nouvel outil dit « les bouchons » permettant de prendre en compte de manière plus singulière et approfondie les proches des personnes dans l'accompagnement. Les personnes accompagnées ayant participé et les professionnels se disent satisfaits de ce temps. Il permet par ailleurs une plus grande articulation entre le thérapeutique et l'éducatif. Nous avons aussi inauguré une réunion avec les personnes accompagnées et leurs proches sur la thématique de l'insertion professionnelle. 5 familles sont venues y participer. Nous avons comme objectif d'en proposer 3 par an.

L'association Œuvre Falret a rédigé avec la contribution de professionnels et de personnes accompagnées un engagement associatif intitulé « les désirs ne font pas désordre » sur le droit des personnes à avoir une vie affective et sexuelle. Cet engagement a déjà l'objet d'un temps d'échanges au sein de notre café des idées (CVS) et cette réflexion devra se poursuivre pour proposer des outils, des moyens dans le cadre de l'accompagnement.

Comme chaque année, le SAVS a proposé un week-end aux personnes accompagnées pour parfaire leur autonomie, vivre une expérience sans la famille, favoriser les liens avec d'autres et promouvoir l'accès à la culture. Un petit groupe est parti à Bruges en décembre. Les personnes accompagnées ont contribué à l'organisation de ce séjour lors de différents temps de réunion. Ils en sont revenus enchantés.

L'analyse des pratiques a fait l'objet d'un changement d'intervenant plus adapté aux besoins recensés par l'équipe. Nous avons fait appel à l'EFPP. L'intervention est désormais de 2 h par mois.

Enfin, l'année s'est terminée sur des négociations avec le Conseil Départemental autour de nos conventions qui laissaient entrevoir, entre autres dans les attendus, d'un doublement de l'effectif de personnes accompagnées à moyens constants. Ce point de désaccord porté par les SAVS du territoire a donné une ouverture avec nos interlocuteurs du Conseil Départemental pour se rencontrer, s'en échanger, et faire valoir nos points de vue respectifs pour rendre compatible et faire coïncider des exigences financières avec notre exigence qualitative des accompagnements auprès des personnes. Ces réunions se sont poursuivies sur le début de l'année 2017.

Pour finir, le SAVSP Montaigne a vu disparaître son « P » et se nomme aujourd'hui SAVS Montaigne. Ce changement voulu par les financeurs s'est effectué dans le cadre du renouvellement de son autorisation en janvier 2017. Il est venu conforter un questionnement sur lequel le service s'était penché depuis 2 ans. Nous avancerons donc plus léger pour l'avenir.



**SOMMAIRE GÉNÉRAL**

	<b>Pages</b>
<b><u>Introduction</u></b>	<b>P 1</b>
<b>I</b> Présentation du Service	<b>P 5</b>
<b>II</b> Organisation et Processus d'Admission	<b>P 15</b>
<b>III</b> Population accompagnée	<b>P 21</b>
<b>IV</b> Analyse quantitative et qualitative de l'accompagnement	<b>P 26</b>
<b>V</b> Analyse des fins d'accompagnement	<b>P 30</b>
<b>VI</b> Mise en place des Outils de la Loi du 2 Janvier 2002	<b>P 34</b>
<b>VII</b> Bilan et perspectives	<b>P 36</b>
<b><u>ANNEXES</u></b>	<b>p 38</b>
Compte-rendu d'une Réunion d'Information et de Concertation de l'année (café des idées)	
Compte-rendu d'une réunion avec les proches/familles	
Questionnaire personne accompagnées dans le cadre de l'évaluation interne	
Questionnaire partenaire dans le cadre de l'évaluation interne	
Organigramme	

**I. - PRÉSENTATION du SERVICE**

Association gestionnaire :	ŒUVRE FALRET
Nom du Service :	SAVS Montaigne
Directrice :	MÜNSTER Beate
Adresse du S.A.V.S. :	7 rue Pasteur 78330 FONTENAY-LE-FLEURY
Téléphone : 01.30.14.12.60	Télécopie : 01.30.14.12.64
Courriel :	Lsalle@oeuvre-falret.asso.fr Bmunster@oeuvre-falret.asso.fr
Personne référente pour ce bilan d'activité :	MÜNSTER Beate - SALLÉ Laurent

**1. Identification de la structure**

Capacité autorisée :	40
Nombre de jours d'ouverture dans l'agrément :	Non précisé
Nombre de jours d'ouverture réalisés :	271 (251+ 20 samedis animés par des professionnels)

Modalités d'ouverture en semaine :

■ Ouverture du secrétariat:

✓	lundi	8h40/12h30-13h30/18h00
✓	mardi	8h40/12h30-13h30/18h00
✓	mercredi	8h40/12h30-13h30/18h00
✓	jeudi	8h40/12h30-13h30/18h00
✓	vendredi	8h40/12h30-13h30/17h00

Amplitude horaire d'accompagnement :

✓	lundi	9h00/12h30-13h30/19h00
✓	mardi	9h00/12h30-13h30/18h00
✓	mercredi	9h00/12h30-13h30/18h00
✓	jeudi	9h00/12h30-13h30/18h00
✓	vendredi	9h00/12h30-13h30/17h00
✓	samedi	en fonction de l'activité prévue, les horaires peuvent se situer entre 10h00 et 22h00

- Secteur d'intervention fixé dans le dossier d'autorisation : Yvelines

## 2 - Personnels

- Convention Collective : C.C. 66
- Personnels affectés au fonctionnement du Service:

Catégories de personnel	Effectifs en ETP autorisés	Effectifs en ETP pourvus au 31/15	Ecart en ETP
<b>Direction/Encadrement :</b>	1.20		
<b>Directrice</b>	0.20	1.20	0
<b>Chef de Service</b>	1		
<b>Administration/Gestion :</b>	0.80	0.80	<b>0</b>
Secrétaire de direction			
<b>Secrétaire</b>			
<b>Assistante administrative</b>	0.80		
<b>Comptable</b> POSTE EXTERNALISE EN 2011*			
<b>Services Généraux</b>			
<b>Agent de Service</b>	0	0	0
<b>Ouvrier d'entretien</b>			
<b>Educatif :</b>	4	4	0
<b>Educateurs Spécialisés**</b>	2	2	0
<b>Assistance Sociale**</b>	1	1	0
C.E.S.F.	1	1	0
Moniteur éducateur			
<b>A.M.P.</b>			
Auxiliaire de vie sociale			
Chargé d'insertion			
<b>Cadres fonctionnels :</b>	0.40	0.40	0
Psychologue	0.40	0.40	0
<b>Psychiatre</b>			
<b>Autres :</b>			
<b>Effectifs total Permanents</b>	<b>6.40</b>	<b>6.40</b>	<b>6.40</b>

<b>Effectifs remplaçants</b>			
<b>Effectifs prestations extérieures :</b>			
Entretien des locaux			
Prestation du siège			
<b>Effectifs mis à disposition :</b>			
<b>Effectif total</b>	<b>6.40</b>	<b>6.40</b>	<b>6.40</b>

La prestation comptable est assurée par le service Comptable 78 de l'ŒUVRE FALRET.

### Commentaire sur la répartition des missions d'accompagnement :

Chacun de ces professionnels travaille en binôme avec ses trois autres collègues. Chaque référent éducatif accompagne ainsi 20 personnes sur des doubles références. Chaque éducateur se voit en outre attribuer la référence administrative de dix des dossiers des personnes suivies.

Cette année, une professionnelle assistante sociale du SAVS a bénéficié d'une évolution en interne pour accéder à un poste de coordinatrice sur l'Equipe Mobile Passerelle à compter de mars 2016. Une éducatrice spécialisée a été recrutée pour un CDD d'un an à compter d'avril 2016.

L'assistante administrative qui avait douze années d'ancienneté a quitté le service en mai 2016. Elle a été remplacée par une nouvelle professionnelle, recrutée en CDI, à compter de juin 2016. Une stagiaire a été accueillie pour son stage à responsabilité de 3<sup>ème</sup> année dans le cadre de sa formation d'éducateur spécialisé de Mai 16 à avril 2017.

Le poste de psychologue est un rouage essentiel dans le lien partenarial avec le sanitaire et dans l'accompagnement de l'équipe à la réalisation de sa mission. Elle se décline comme décrit ci-dessous :

### **Bilan d'activités 2016 de la psychologue au SAVS Montaigne**

Le temps de présence de la psychologue au sein du service est de 0,40 ETP.

L'entretien d'admission constitue toujours une part importante du travail de la psychologue (23 entretiens ont été effectués en 2016). Il a, cette année, été repensé. Deux échelles d'évaluation sont désormais utilisées :

- la Birch Insight Scale (BIS) qui mesure le degré de conscience des symptômes et de la maladie et le besoin de traitement de la personne. Cette échelle remplie par la personne elle-même permet également un échange sur son parcours de soins et d'évaluer sa stabilité psychique.
- l'Echelle d'évaluation des Répercussions Fonctionnelles (ERF) qui porte sur les troubles cognitifs observés par la personne au cours de sa vie quotidienne. Elle a pour objectif de mesurer les répercussions fonctionnelles de ceux-ci dans différents domaines cognitifs (mémoire verbale, mémoire et attention visuo-spatiales, mémoire de travail, attention sélective, fonctions exécutives et vitesse de traitement). En fonction des thèmes abordés, la psychologue va interroger la personne sur la fréquence et l'intensité de son problème, les répercussions de ce trouble sur différents aspects de sa vie quotidienne, les situations dans lesquelles cette difficulté se manifeste et les facteurs déclencheurs. Le but est d'appréhender au mieux le quotidien de la personne et de percevoir où résident ses difficultés, donnant ainsi déjà quelques pistes d'accompagnement aux éducateurs.

Au cours de cet entretien, l'adhésion que la personne porte à son projet ainsi que sa motivation sont également mesurées.

Contrairement à ce qui était effectué l'année précédente, l'environnement proche (famille, réseau amical, professionnel...) de la personne n'est plus exploré lors de ce temps mais lors de la séance dite « des bouchons », co-animé avec un éducateur référent, qui permet de repérer les personnes ressources pour ces derniers (à savoir celles dont le soutien et la présence paraissent importants) et d'avoir une meilleure compréhension de la dynamique familiale et sociale de la personne. Il est apparu plus opportun de le faire lors de ce temps dédié qu'au moment de l'entretien d'admission d'une part par faute de temps et d'autre part afin d'éviter une redondance. Par ailleurs, la mise en place de cet outil a permis à la psychologue de rencontrer une nouvelle fois toutes les personnes admises ce qui n'était pas le cas avant sa mise en place. Aucune demande de soutien ponctuel n'a été effectuée par les personnes accompagnées cette année. Nous pouvons émettre l'hypothèse que les personnes qui sont déjà inscrites dans un processus de soins avec leur psychiatre référent (en CMP ou en libéral) et/ou avec un psychologue/infirmier n'ont pas besoin d'un espace de parole supplémentaire.

Par ailleurs, la psychologue continue son travail avec l'équipe éducative à travers une réflexion sur les situations rencontrées par les éducateurs, les pratiques professionnelles et les projets d'accompagnement

personnalisés mais aussi à travers sa participation aux différentes réunions (réunions d'équipe hebdomadaires, réunions institutionnelles, commission d'admission).

Une réflexion est en cours avec le Chef de service quant à la mise en place plus régulière de temps de régulation de binôme afin d'explorer un peu plus en profondeur les situations qui peuvent être vécues comme difficiles par l'équipe afin de mieux analyser ce qui peut se jouer dans la relation entre éducateurs et personnes accompagnées mais aussi avec l'institution. Cette année, quatre binômes éducatifs ont été consultés.

Enfin, les rencontres autour de réunions de synthèse avec les professionnels impliqués dans la prise en charge des personnes accompagnées (psychiatres libéraux, CMP, services d'hospitalisation, psychologues ESAT) se maintiennent (cette année, la psychologue a participé à 10 réunions de synthèse). Les échanges téléphoniques avec les partenaires du secteur médico-social et/ou sanitaire se sont quant à eux développés dans le cadre du processus d'admission et notamment en amont de la commission d'admission. En effet, il apparaît important de recueillir des informations sur la personne qui souhaite être accompagnée par le SAVS et ce, d'autant plus lorsque ce sont les partenaires qui l'ont orientée vers le service ou qui soutiennent la démarche afin de mieux comprendre les raisons de sa demande et de réfléchir préalablement aux moyens d'accompagnement.

Toutefois, ce travail partenarial pourrait être davantage développé. Il semblerait, en effet, pertinent de faire un inventaire des dispositifs/structures de soins du secteur qui pourraient être en articulation avec le SAVS et d'explorer leurs spécificités et leurs offres afin d'orienter les personnes accompagnées qui désireraient s'inscrire dans un projet de soin. Cet inventaire se fera au regard des problématiques les plus fréquemment rencontrées dans l'accompagnement. Par ailleurs, renforcer le lien et la dynamique avec les psychologues du Pôle Insertion Sociale 78 (foyer La Colline et CHRS La Marcotte) voire même de l'association pourrait être intéressant. La fonction de psychologue engendrant un certain isolement, développer le réseau professionnel intra associatif permettrait entre autres d'échanger sur sa pratique, certaines problématiques rencontrées mais aussi de développer la connaissance du réseau de soins en Ile-de-France.

## Clotilde ROCHAMBLEU

### **Intervenants extérieurs :**

Pour rappel :

- L'équipe de liaison du RPSM 78 (Réseau Promotion Santé Mentale) intervient au service à raison de 2h par mois.

Ces réunions visent à améliorer la connaissance des troubles psychiques et ses conséquences. Son interface entre les secteurs du sanitaire et du médico-social est un atout considérable dans la réflexion partagée des situations apportées.

En outre, un des médecins psychiatres détachés du RPSM intervient dans le cadre des commissions d'admission trimestrielles. Ses compétences nous permettent de mieux analyser les attentes des personnes mais aussi la stabilisation dans la maladie pour celles-ci. Par ailleurs, elle permet aussi de relayer auprès des secteurs de psychiatrie des situations préoccupantes de personnes non suivies ou pour lesquelles nous n'arrivons pas à établir, dans le cadre de l'accompagnement, de lien avec le secteur du soin.

- L'analyse des pratiques a lieu à raison de 2h par mois avec un intervenant extérieur de formation psychologique et psychanalytique. Il traite des situations des personnes accompagnées au regard des difficultés rencontrées dans les pratiques professionnelles.

■ **Formations des personnels** dans l'année écoulée :

<b>1 - Diplômantes :</b>			
Fonctions occupées	Intitulé de la formation	Date de début et date de fin	Date théorique du diplôme
<b>2 - Continues :</b>			
Fonctions occupées	Intitulé de la formation	Nombre de personnes participantes	Personne ou organisme de formation
- Educateur - Assistante administrative - Stagiaire	- Initiation aux troubles psychiques	3	ALFAPSY rattaché à l'œuvre Falret
- Directrice, - Educateurs, - Assistante administrative	- SST (Sauveteur Secouriste du Travail). Formation transversale du Pôle.	5	Pompiers de Saint Germain
- Chef de service	- Journée Nationale Formation MAIS début & fin d'accompagnement	1	MAIS (Mouvement d'Accompagnement et d'Insertion Sociale)
- Educateur	- Tuteur de proximité	1	IRIS
- Educateur	- Référent de site qualifiant	1	EPSS
- Educateur	- Regards systémiques : les fondements et applications	1	EPE
- Educateur	- Colloque	1	Handéo
- Educateur	- Parcours Alfapsy. Formation d'un an et demi qui permet une spécialisation des connaissances des troubles psychiques)	1	ALFAPSY
- Psychologue	- Le vieillissement des personnes handicapées mentales : quels enjeux ?	1	Institut repères

■ **Détail du financement des formations** (BFA, compte 648, ...)

Fonctions occupées	Intitulé de la formation	Nombre de personnes participantes	financement
- Educateurs - Assistante administrative - Stagiaire	- Initiation aux troubles psychiques	3	<b>Budget associatif</b>
- Directrice, - Educateurs, - Assistante administrative	- SST (Sauveteur Secouriste du Travail)	5	<b>Compte 648</b>
- Chef de service	- JNF MAIS début & fin d'accompagnement	1	<b>Compte 648</b>
- Educateur	- Tuteur de proximité	1	<b>Gratuit</b>
- Educateur	- Référent de site qualifiant	1	<b>Gratuit</b>
- Educateur	- Regards systémiques : les fondements et applications	1	<b>UNIFAF Plan de formation</b>
- Educateur	- Colloque	1	
- Educateur	- Parcours Alfapsy	1	<b>UNIFAF Fonds d'intervention au profit de l'Association</b>
- Psychologue	- Le vieillissement des personnes handicapées mentales : quels enjeux ?	1	<b>Compte 648</b>

Le choix a été fait par la Direction, après consultation de l'équipe, de ne pas envisager de formation en intra cette année afin de faire fructifier, tirer profit et rendre opérationnel les acquis des formations précédentes en direction des personnes accompagnées. (voir ci-dessous les écrits sur la prise en compte des proches et le temps des bouchons.)

Cependant, l'équipe a pu profiter des compétences d'une Cheffe de Service du Pôle Insertion Sociale 78 qui est venue leur dispenser une mini formation sur « l'entretien motivationnel » pour élargir la palette des outils sur les entretiens éducatifs.

Une formation transversale au Pôle sur la thématique des addictions a été financée sur un budget mutualisé du Pôle en 2016 et a eu lieu en 2017.

### **La prise en compte des proches des personnes accompagnées au SAVS**

L'ensemble des professionnels du SAVS a suivi une formation « *La prise en compte des proches dans l'accompagnement des personnes accueillies* » pendant une année. En effet, les professionnels étaient souvent confrontés à des demandes des familles qui venaient contredire le désir de la personne elle-même ou l'évaluation du SAVS. Les sollicitations récurrentes de certaines d'entre elles pouvaient aussi empêcher la création d'un lien de confiance avec la personne accompagnée.

Ce travail de réflexion a permis de réfléchir sur la place de chacun (personnes accompagnées, proches, professionnels et Institution) et du cadre à tenir face aux familles. Elle a ensuite permis la déconstruction

des représentations de chacun. Le fait d'envisager les sollicitations des proches comme des demandes d'aide, à la recherche des compétences des professionnels, et non dans l'intrusion ou le contrôle, à ouvert d'autres pistes de compréhension et de travail par exemple. Le SAVS peut aujourd'hui affirmer qu'il parvient à adopter un positionnement clair et cohérent sur le travail à mener avec les proches.

Nous avons récemment décidé de proposer des temps d'échanges collectifs entre personnes accompagnées, professionnels et proches, plusieurs fois par an à destination de toutes les personnes accompagnées, y compris celles nouvellement admises. Après accord de celles-ci, le membre de l'entourage qu'elle aura désigné est convié par courrier à venir avec elle à un temps collectif autour d'une thématique.

La première visée de ce temps est de se faire connaître des proches par les informations données sur nos missions, notre fonctionnement, et nos modalités d'intervention. Par ce biais nous pensons qu'il sera plus aisé pour l'entourage de nous solliciter par la suite de façon adaptée.

Pour notre première réunion, la thématique retenue par les proches était l'insertion professionnelle (voir annexe). L'enjeu était pour nous d'explicitier aux proches les difficultés et les retentissements des troubles psychiques qui peuvent freiner la reprise d'un travail, d'informer sur les différentes pistes possibles et décrire la manière dont nous pouvons accompagner les personnes accueillies dans ce domaine. En s'inspirant des situations rencontrées en entretien, nous souhaitons aussi encourager les proches à se distancier des situations qu'ils côtoient au quotidien.

Ce temps a aussi permis aux proches et personnes accompagnées d'aborder d'autres préoccupations partagées telles que la stigmatisation du handicap psychique ou encore la « bonne distance à tenir » face à son enfant en situation de handicap. Cet espace n'a pas pour objet de devenir un espace thérapeutique. Mais il nous semble très intéressant de continuer de mettre à disposition ce temps pour faciliter l'échange d'expériences, de conseils entre proches, d'une personne accompagnée à un proche,...

Il s'agit également pour nous de mettre en avant et de faire valoir auprès des proches les potentialités de leurs amis ou enfants. Ces échanges nous ont également permis de mesurer l'implication des proches dans les projets réalisés par les personnes accompagnées.

Un autre enjeu était de laisser entendre aux proches que l'accompagnement doit pouvoir s'envisager dans le temps, par étapes avec des progressions, mais aussi parfois des moments de régression ou de stagnation. L'idée était d'apporter une dynamique différente dans l'accompagnement dans un souci de prise en compte de l'environnement de la personne. A la suite de ce premier temps d'échange, nous constatons déjà des retentissements dans les sollicitations des proches qui se font cette fois-ci de manière plus adaptée et dans un cadre précis (élaboration du projet d'accompagnement individualisé par exemple).

Un compte-rendu de ce temps d'échange à été envoyé à l'ensemble des proches des personnes que nous accompagnons. Ainsi, nous espérons mobiliser davantage de personnes pour mieux nous faire connaître et continuer à proposer cette modalité d'entraide entre pairs.

Cécile LOUIS, éducatrice en formation

Méline LECAUDE, Elodie SCHAEFER, éducatrices référentes

### **La prise en compte des proches dans l'accompagnement : L'entretien « des bouchons »**

Depuis l'automne 2016, le SAVS Montaigne a mis en place un nouvel outil, que nous désignons par « les bouchons », d'après le support qui consiste en des capsules ou des bouchons de bouteille.

Avant de décrire en quoi consiste un entretien « des bouchons », reprenons d'où l'équipe est partie sur le thème de la prise en compte des proches. Nous avons constaté que les proches, notamment les parents, étaient très impliqués dans les situations d'un certain nombre de personnes accompagnées au SAVS. Le fait d'accueillir des adultes nous a d'abord incités à limiter fortement les échanges avec les proches, sur la base de la reconnaissance du statut d'adulte et de la confidentialité des informations et des échanges. Aussi éthique et réglementaire qu'elle soit, cette approche a trouvé ses limites. Nous nous coupons de l'environnement familial des personnes accompagnées. Ce sont pourtant les proches qui, depuis de

nombreuses années, ont soutenu, encouragé, accompagné les personnes que nous recevons. Non seulement, ils ont en retiré une connaissance fine des situations mais ils restent souvent un point d'appui important pour les personnes que nous accueillons.

Depuis 2013, nous avons mené une réflexion sur cette question. Nous avons réalisé que certains accompagnements étaient freinés, voire bloqués, par le fait que les personnes accompagnées se trouvaient conseillées sur des orientations, des modalités différentes entre les professionnels et les parents, et que nos accompagnements pouvaient aussi impliquer des conflits de loyauté chez les personnes accueillies. Ainsi, nous avons souhaité accorder aux proches une place dans notre accompagnement. Non seulement cela constitue une forme de reconnaissance du soutien apporté par ceux-ci, mais cela permet aussi aux personnes que nous accompagnons de prendre la mesure des ressources de leur environnement et de se positionner, dans une démarche d'empowerment.

Fin 2015, la réflexion en équipe a été approfondie lors d'une formation en intra sur plusieurs journées. Cela nous a conduits à des modifications dans notre fonctionnement : par exemple, nous avons donné la possibilité aux proches, avec l'accord des personnes accompagnées, de participer à certains temps, tels que le premier rendez-vous dans le cadre de la pré-admission et le premier rendez-vous d'admission. Nous avons amélioré la transmission des informations vis-à-vis des proches, notamment en organisant des temps de rencontre au SAVS. Et, à partir de nos attentes, nous avons adapté un outil proposé par l'organisme de formation : l'outil « des bouchons ».

#### ▪ **En quoi consiste l'entretien « des bouchons » ?**

-Durant les deux premiers mois de l'accompagnement, nous invitons chaque personne accompagnée à un temps individuel animé par la psychologue du SAVS et l'un de ses deux éducateurs référents.

-Au début de l'entretien, nous expliquons à la personne comment va se dérouler ce temps. L'un des professionnels anime les échanges et l'autre prend des notes, et peut intervenir dans un second temps dans l'échange.

-Des bouchons divers par leur matériau, leur forme, leur taille, leur couleur, sont mis à disposition de la personne dans un récipient. Deux feuilles vierges de format A4 sont disposées devant elle.

-Nous donnons alors la consigne à la personne accompagnée de se représenter avec les personnes de son entourage familial et amical qui sont importantes actuellement pour elle.

-10 minutes sont laissées à la personne pour disposer les bouchons sur les feuilles, en silence.

-Ensuite, nous demandons à la personne de nous dire qui elle a représenté selon les bouchons et si elle peut nous dire un mot de ce qui a motivé le choix de tel ou tel bouchon.

-Une fois cet échange fini, le professionnel qui a pris des notes les relit pour voir si la personne souhaite en modifier le contenu, les notes étant par la suite mises au propre et conservées. Nous prenons également une photo de l'ensemble (feuilles et bouchons).

#### ▪ **Quelles en sont les visées ?**

-Avoir une meilleure image de l'environnement de la personne, de manière objective (connaître l'existence des personnes impliquées dans sa vie) et subjective (comment la personne se représente son environnement familial et amical. Ces relations sont-elles satisfaisantes pour elle ?)

-Voir quels en sont les points d'appui (personnes soutenant moralement par exemple) mais aussi éventuellement, les points de freinage (relations tendues avec tel proche par exemple).

-De manière complémentaire, les personnes précisent des éléments de leur histoire, ce qui peut nous aider à mieux saisir l'importance que la personne accorde à tel ou tel projet.

#### ▪ **Les premiers retours**

Sur une demi-douzaine d'entretiens des bouchons, ces objectifs ont globalement été atteints. De plus, les personnes accompagnées ont exprimé leur satisfaction à l'issue de ce temps. Plusieurs d'entre elles ont trouvé plus simple d'aborder des éléments personnels par le biais de cet outil ludique et accessible.

L'équipe réfléchit néanmoins à la suite, dans l'articulation avec le projet personnalisé. Nous étudions la pertinence de réutiliser l'outil des bouchons à d'autres moments des accompagnements.

Olivier Roy,  
Educateur spécialisé

### *Vignette clinique concernant Mme A.* *L'incertitude de l'intensité*

Nous avons admis Mme A. au service d'accompagnement le 04/05/2016.

Mme A. avait déjà fait une première demande d'accompagnement au SAVS le 7 juillet 2015. En août, elle rencontrait la psychologue du service mais, lorsque nous lui avons donné une réponse favorable en novembre, Mme A. a refusé d'intégrer le service, son état psychique ne le lui permettant pas : «c'était une période compliquée pour moi ».

En janvier 2016, l'assistante sociale du CMP, Mme C. nous a de nouveau sollicité et a insisté sur la nécessité pour Madame d'être accompagnée. De plus, Madame exprimait un mieux-être et se disait prête à entamer un travail avec le service.

Les demandes de Mme A. envers le service étaient alors les suivantes :

-Un soutien pour la recherche d'emploi : dans un premier temps, il s'agissait pour elle de faire une formation de remise à niveau informatique. En effet, Mme A. a une formation initiale dans le secrétariat (secrétaire médicale et juridique). Elle souhaitait, à terme, reprendre un poste dans ce domaine. Mme A. a une notification MDPH pour le milieu ordinaire mais n'était pas contre l'idée de découvrir le milieu protégé également (elle ne connaissait pas les ESAT) qui était, selon elle, un moyen de réintégrer en douceur le monde du travail.

-Mme A. souhaitait également être accompagnée dans la gestion des démarches administratives (CAF, Sécurité Sociale, problème de suspension des versements de ses indemnités journalières...), dans la compréhension et l'organisation de ses papiers.

Suite au rendez-vous de préadmission, nous l'avons rencontré qu'une seule fois au service. En effet, Mme A. a très rapidement été hospitalisée, de mi mai à début septembre 2016 à l'hôpital Charcot.

Durant ce temps d'hospitalisation, une synthèse a eu lieu le 31 août 2016, à l'hôpital. L'équipe médicale du CMP, ainsi que les éducateurs du SAVS, se sont réunis afin d'évoquer la situation de Mme A. et d'envisager une sortie d'hospitalisation et surtout, comment l'envisager.

Il a alors été convenu de laisser de côté, pendant quelques temps, l'objectif d'insertion professionnel initialement évoqué. En effet, Mme A. était alors trop fragile psychologiquement pour pouvoir envisager sereinement et de manière pérenne ce travail. La question des soins devait alors être traitée en priorité.

A sa sortie d'hospitalisation le 7 septembre 2016, le service a accompagné Madame dans la réappropriation de son domicile et l'a soutenu dans les démarches administratives à traiter. Certaines avaient pris beaucoup de retard suite à la longue absence de Madame A. au domicile (démarches liées à la procédure de divorce, versements CAF...) et celle-ci s'est rapidement retrouvée débordée et perdu face à ce qu'elle devait gérer.

Nous avons alors rencontré Madame à trois reprises au service (le 14, le 22 et le 29 septembre 2016) et nous nous sommes rendus une fois au domicile (le 3 novembre 2016).

Au cours de nos rencontres, nous avons pu constater un ensemble de signes d'alerte. En effet, Mme A. connaissait des épisodes d'errance, elle montrait une forte désorientation spatiale et temporelle. Elle a failli déclencher un incendie en se faisant à manger. Elle rencontrait également des difficultés à gérer les papiers et démarches administratives les plus basiques. Nous avons également eu des retours inquiétants lors de nos échanges téléphoniques avec le CMP (activités au CATTP manqués, rendez-vous avec le Dr B. psychiatre au CMP...).

Au vue de tous ses éléments de l'ensemble des professionnels, le Dr B. a décidé de l'hospitaliser à nouveau le 11 octobre à l'hôpital Charcot.

Le 2 novembre, une seconde synthèse a été organisée à l'initiative de l'équipe du CMP.

Les professionnelles de santé sont arrivés à la conclusion d'une « *impasse thérapeutique* ». Les solutions de soins proposées à Mme A. ne lui ont jamais permis de trouver une stabilité sur une période de plus de 6 mois.

De plus, l'équipe du pavillon de l'hôpital a constaté une tristesse et un isolement importants chez Mme A. Il s'agissait donc d'étudier les possibilités d'hébergement qui permettraient de lui apporter un encadrement thérapeutique et une plus grande sécurité. Il était alors question de l'Hôpital de l'Eure et Seine, à Vernon, ou de la Maison hospitalière de Cergy-le-Haut.

Le SAVS quant à lui, ne disposait pas des moyens nécessaires pour la sécuriser. De plus, Mme A. nous avait identifiés de manière forte dans le lien avec l'emploi, projet qui semblait inaccessible à ce moment là. Le SAVS a donc souhaité informer Mme A. et l'ensemble des partenaires de la fin d'accompagnement. Mme A. s'est dite prête à intégrer un autre lieu de soin afin de trouver un équilibre dans son quotidien et de pouvoir rétablir un contact régulier et pérenne avec sa fille. Elle a semblé comprendre la priorité donnée aux soins, et donc l'arrêt de l'accompagnement du SAVS lors d'un bilan en sa présence.

Au vu de son dossier et des informations que nous avons pu obtenir de la part des professionnels intervenant dans la situation de Mme A., nous pensions, à son admission au service, être confrontés à un accompagnement complexe, intense tant par le temps passé auprès de Mme A. que par la diversité des démarches envisagés, des liens partenariaux à effectuer.... Mais, rapidement, nous nous sommes aperçus que l'accompagnement de Mme A. n'était pas « linéaire », que notre investissement et le temps consacré à son suivi devenait très irrégulier d'une semaine sur l'autre. En effet, lors de ses périodes d'hospitalisation, nous n'avons pas rencontré physiquement Mme A. Pour autant, sa situation a fait l'objet de nombreux échanges en réunion d'équipe et au sein même du binôme de référents. Nous avons, à plusieurs reprises, fait le lien avec l'équipe médicale de l'hôpital Charcot pour avoir des nouvelles de Madame, ainsi que l'équipe du CMP de Saint Cyr l'Ecole afin de coordonner nos actions et déterminer les axes d'accompagnement au sortir d'hospitalisation. Nous avons également organisé des synthèses avec l'ensemble des professionnels et Mme A. afin de tenter de trouver des pistes pour l'accompagner, de l'aider à envisager son futur et répartir les rôles de chaque professionnel. Tout cela a demandé du temps et de l'investissement aux éducateurs référents.

On peut donc dire qu'il existe différentes modalités d'accompagnement qui engendrent des formes d'investissement différentes. Qu'il soit physique, téléphonique ou par le biais des partenaires, un accompagnement ne demande pas chaque jour/chaque semaine le même temps passé et requiert sans cesse une énergie différente.

La situation de Mme A. n'est pas un cas isolé. Nous rencontrons fréquemment des personnes dont la stabilité psychique est précaire et pour lesquelles nous devons régulièrement réajuster notre accompagnement. Il existe autant de manifestations de la maladie psychique qu'il n'y a de malades. Il est donc de notre devoir quotidien d'adapter notre travail aux changements d'orientations qu'impliquent les fluctuations de la maladie.

Jessica Doreau  
Éducatrice spécialisée référente

## II. - ORGANISATION du SERVICE et PROCESSUS D'ADMISSION

- Nombre de documents individuels de prise en charge signés (DIPC)/(Contrat d'Accompagnement) : 39  
Dont pour l'année 2016 15

Nombre de personnes présentes 31/12/16 pour lesquelles un Projet personnalisé est réalisé: 35

Nombre de Projets personnalisés élaborés dans l'année : 7

Nombre de Projet personnalisés réévalués dans l'année : 36

Pour certains projets d'accompagnements personnalisés (PAP) encore non réalisés, il s'agit des personnes qui viennent d'intégrer le service en fin d'année 2016 et pour lesquelles le processus est en cours d'élaboration.

Pour quelques autres personnes, la question de la formalisation est compliquée et demande un effort considérable, qu'elles ne sont pas toujours en mesure de fournir dans un temps donné, du fait de la maladie psychique et de ses fluctuations. Néanmoins, le travail d'accompagnement est effectif sur la base du repérage des besoins fait par les professionnels et de l'expression orale de la demande de la personne rédigée sur la trame du projet. C'est la question de la signature de son PAP par le bénéficiaire qui fait défaut et qui peut expliquer parfois un décalage.

Pour 7 personnes, le projet personnalisé a été élaboré pour la première fois dans l'année 2016. Il correspond à leur entrée au service d'accompagnement.

Pour 36 personnes, le projet a été réévalué soit au bout d'une année, soit au cours de l'année car l'évolution de la situation de la personne le nécessitait. Donc un projet peut avoir été réactualisé deux fois notamment si une sortie de l'accompagnement s'opère dans la même année.

Personnels participant à l'évaluation/la réévaluation des projets personnalisés :

La personne accompagnée, les référents éducatifs et le Chef de service.

Cette année, 92 rendez-vous de bilans ont été réalisés avec les bénéficiaires, les référents éducatifs et le Chef de service. Ce chiffre est en forte augmentation du fait d'entrées et sorties plus nombreuses mais aussi de situations complexes qui ont nécessité des points de régulation autour de l'accompagnement. Ils englobent, les bilans d'admissions, les bilans des 2 mois d'accompagnement, les bilans du projet personnalisé et les bilans intermédiaires en fonction de la situation de la personne. Lors de tous ces différents temps, la personne est associée et la question du projet personnalisé est abordée, questionnée, redéfinie le cas échéant.

La personne accompagnée est-elle systématiquement associée à la (ré)évaluation/ de son projet personnalisé ?

oui     non     si non, pourquoi ? :

La personne référente (famille ou représentant légal) est-elle associée systématiquement à la (ré)évaluation du projet personnalisé ?

oui     non     si non, pourquoi ? :

Aucun des bénéficiaires en 2016 n'a bénéficié d'une mesure de protection sous tutelle. Il est proposé à chaque adulte accompagné s'il souhaite la présence de proches familiaux et/ou de son curateur. Dans certains cas, cela est demandé par les personnes, notamment en ce qui concerne les situations dans lesquelles il existe une mesure de curatelle assumée par un membre de la famille.

L'accord de la personne accompagnée a-t-il été systématiquement demandé ?

oui     non     si non, pourquoi ? :

■ Liens avec les C.H.L :

Un rapport motivé est-il envoyé systématiquement à l'admission ?

oui     non     si non, pourquoi ? :

Un bilan est-il envoyé systématiquement à la CHL lors des demandes de renouvellement ou de changement d'orientation ?

oui     non     si non, pourquoi ? :

Un rapport motivé est-il envoyé systématiquement à la CHL lors des demandes de fin de prises en charge ?

oui     non     si non, pourquoi ? :

Les bilans et les rapports sont systématiquement adressés aux CHL que ce soit pour une demande de suivi, un renouvellement, ou une fin de prise en charge. Ces documents sont soumis à chaque fois à la connaissance et/ou l'approbation de la personne accompagnée. Nous veillons à ce qu'ils soient le plus complet et objectif possible afin de rendre visible le travail effectué ou restant à faire auprès de la personne et permettre par ailleurs la meilleure prise de décision par la CHL. Nous n'avons reçu en retour aucune notification de fin de prise en charge de la part de la CDAPH en 2016.

## ■ Réunions :

Thème	Objectifs	Rythme	Participants
Equipe	Suivi des personnes, communication d'informations	3h Hebdomadaires	Chef de service, secrétaire, travailleurs sociaux, psychologues
Institutionnelle	Information des professionnels sur le contexte institutionnel et associatif + organisation de la structure et réflexions de fond	2h mensuelles	Directrice, Chef de service, secrétaire, travailleurs sociaux, psychologue
Intervision par le Réseau de Promotion de la Santé Mentale Yvelines Sud (RPSM)	Situation des personnes, théories	2 h mensuelles	Chef de service/ psychologue/ travailleurs sociaux/membres du RPSM (infirmières et/ou psychologue et/ou psychiatre)
APP analyse des pratiques professionnelles	Situation des personnes, organisation, pratiques professionnelles	2h mensuelles	Educateurs, psychologue
Equipe de direction	Réunions de cadres du pôle insertion sociale 78	2 h mensuelles	Cadres du pôle insertion sociale 78 (directrice + 3 chefs de service)
APP cadre de direction	Analyse, réflexion autour de la dimension de Pôle, situation de management.	3h mensuelles	Cadres du pôle insertion sociale 78 (directrice + 3 chefs de service)
Réunion chef de service pôle	Réflexions sur les astreintes, questions de management, faire vivre le Pôle	2h mensuelles	3 chefs de service du Pôle insertion sociale 78
Fonctionnement	Organisation du SAVSP Montaigne	2h trimestrielles	Chef de service/ travailleurs sociaux/secrétaire
Commission d'admission	Traitement des pré-admissions	3h trimestrielles	Professionnels du SAVS Montaigne + psychiatre détaché du RPSM+direction
Café des idées	Instance de concertation et de consultation avec les bénéficiaires	1 fois par Trimestre (hors période d'été)	Bénéficiaires / 2 professionnels
Synthèse	27 synthèses ont été réalisées.	Annuelle	Elles ont été réalisées avec les personnes, parfois leur famille, les organismes de curatelle, les ESAT, les CMP.
Régulation Binôme	Réflexion clinique et organisationnelle du binôme.	4 rencontres	Chef de service Psychologue Binôme référents
Accueil collectif nouveaux bénéficiaires	Accueil des personnes, présentation et explication des outils de la loi 2002-2	2 ou 3 par trimestres	Directrice, chef de service, éducateur.

Réunion proches		1 par trimestre	Bénéficiaires / 2 professionnels
-----------------	--	-----------------	----------------------------------

■ Réseau partenarial :

- Principaux partenaires

- Partenaires du Service

**Partenariat individualisé autour de la personne accompagnée:**

CMP (Plaisir, Trappes, Rambouillet, Saint-Cyr l'Ecole, Versailles, La Verrière)

Hôpital de Jour La verrière

Hôpital Charcot

GEM

ESAT (Cotra, Eurydice, La Mare Savin)

Cap emploi

Potentiel Emploi

Organismes de tutelle (UDA, ATY, , ATFPO, ATM axe majeur)

Foyer d'hébergement (La Colline, Le Prieuré, la Villa du Cèdre, Les Essarts-le-Roi, Camille Claudel, le

Prieuré)

Foyer d'accueil Médicalisé (Draveil, HGMS)

SAMSAH Apajh

Sessad du Manet

Résidence Alfi

Service d'aide à domicile (Domidom, Alternatyv, Adhap)

CCAS (Fontenay-le-Fleury, Versailles, Maurepas, St Cyr)

CAF

CRAMIF

Sécurité Sociale

Caplogy

CHL

IPC Trappes

PAM

**Partenariat institutionnel :**

MDPH

RPSM

L'équipe est engagée dans cette dynamique partenariale qui est incontournable dans l'accompagnement des personnes malades psychiques. Bien qu'il soit difficile de

conventionner les liens, le partenaire est repéré comme étant un interlocuteur privilégié, de proximité, de coopération autour du projet de la personne. Il permet plus facilement l'offre de réponse par rapport aux besoins des personnes. Chaque année nous veillons à le faire vivre et à le développer.

- Réseaux, réflexions ou groupes de travail dans lesquels le SAVS est engagé :

- Les lundis du MAIS (équipe de direction)
- Les jeudis du MAIS (une éducatrice spécialisée)
- Journée inter-établissements (une conseillère en économie sociale et familiale)
- Groupe commission logement à Charcot (une éducatrice)
- Séminaire pôle rosa Luxembourg (psychologue)
- Groupe de réflexion du Pôle insertion sociale 78 (une éducatrice)

- Partenaires nécessaires mais inexistant sur le secteur :

- Des structures d'accueil spécialisé dans l'accompagnement de personnes vieillissantes.
- La question de la parentalité des personnes malades psychiques est un aspect de l'accompagnement auquel nous sommes de plus en plus confrontés. Bien qu'un premier étayage puisse se réaliser au niveau de l'accompagnement, nous sommes en recherche constante de structures qui permettraient d'accueillir ce travail spécifique de guidance parentale et du lien parents-enfants dans le contexte du handicap psychique.

■ Admissions

Nombre total de demandes d'admission	Nombre de demandes aboutissant à un processus d'admission :	Nombre d'admissions
<b>40</b>	<b>28</b>	<b>15</b>

Sur les 40 demandes reçues du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, 28 ont pu aboutir à un processus d'admission.

Sur ces 28 processus :

- 15 personnes ont été admises au SAVS.
- 5 personnes n'ont pas donné suite pendant le processus d'admission. Soit parce que la question de l'engagement, du mouvement qu'elles pourraient opérer semble les

effrayer, soit parce que la prise en compte de la maladie est une dimension qui est encore trop angoissante à ce jour pour elles.

- 1 personne a été réorientée d'un point de vue géographique vers un SAVS plus proche de son domicile.
- 3 personnes pour lesquelles la commission d'admission a prononcé un refus après de longs échanges car la maladie était trop envahissante sans pouvoir envisager d'ouverture avec la personne pour un accompagnement vers le soin ou bien parce que la typologie de la maladie ne correspondait pas à la spécificité du SAVS.
  - 4 refus prononcés par les personnes après que la commission ait donné un avis favorable. Les raisons sont diverses et s'expliquent comme suit :

Trois personnes ont exprimé ne pas avoir finalement besoin du service avec la volonté de vouloir essayer d'évoluer seules

Une personne a choisi d'être accompagnée par un autre service

La conclusion que nous pouvons faire de ce processus d'admission est somme toute mitigée. Nous avons pu rencontrer et admettre un plus grand nombre de personnes par rapport à l'année précédente en essayant de rester réactifs par rapport aux demandes, ce qui est un point positif. Les périodes d'admissions demandent un investissement temps non des moindres pour maintenir de manière active la personne dans l'expression de sa demande (appels téléphoniques, courriers, relances, rdv et rdv manqués...). Il peut se chiffrer entre 4 et 6 heures (actes directs et indirects) par personne sur laps de temps court (3 semaines-1 mois environ).

Cependant, nous avons noté une grande déperdition du public qui est orienté via la fiche liaison des CHL (60% de nos candidatures) et ce pour plusieurs raisons :

- Les personnes ne répondent pas à nos sollicitations (courriers, appels, relances)
- Les personnes ne semblent pas au courant de la fiche liaison, ni de ce qu'est un savs, ni que cette orientation a été préconisée par la CHL
- Les personnes ne sont pas prêtes à envisager de l'aide d'un Savs malgré nos explications car dans leur cheminement psychique, cette question est trop prématurée.
- Les personnes n'ont pas donné suite après le processus d'admissions.
- Les personnes ne relèvent pas d'un savs par rapport à leur situation

A ce jour, le ratio le plus efficient est celui qui correspond aux personnes qui s'adressent elles-mêmes directement au service ou avec l'appui d'un partenaire de proximité (40% de nos candidatures), 12 personnes admises sur 16 candidatures spontanées, nous arrivons à un taux de 75% d'admission. Or, pour les fiches liaison CHL, 3 personnes admises sur 24 fiches liaisons, nous n'arrivons à capter et admettre au service que 12% de ces personnes. Nous avons fait remonter ces informations lors de nos échanges avec le Conseil Départemental et auprès de la coordinatrice de PAT afin de réfléchir ensemble à comment optimiser cette collaboration SAVS/PAT (ex CHL).

- Durée moyenne de la période d'admission . : entre 3 mois et 6 mois

Malgré une augmentation des candidatures, nous avons pu, dans la plupart des situations, être au plus près du délai des 3-4 mois pour traiter les demandes entre le moment où nous recevons la candidature ou fiche de liaison et la décision de la commission d'admission.

- Nombre et motifs de non-admission à l'issue du processus d'admission :

	Nombre de personnes
Refus de la personne	<b>4</b>
Pas de suite donnée par la personne	
Niveau d'autonomie insuffisant	
Troubles psychiques trop envahissants	<b>1</b>
Aggravation de l'état de santé	
Non adéquation de l'orientation	<b>2</b>
Autres :	
<b>Total</b>	<b>7</b>

### III. - POPULATION ACCOMPAGNÉE

- **Nombre total de personnes accompagnées au cours de l'année 2016** : 55
- Nombre de personnes accompagnées avec notification CDAPH au 31/12 : 48
- Nombre de personnes accompagnées sans notification CDAPH au 31/12 : 4
- Nombre de personnes accompagnées dont la notification CDAPH est en cours de demande : 3
- Origines de la demande au moment de l'admission (avec et sans notification) :

Origines de la demande :		Nombre de demandes :
La personne elle-même		<b>16</b>
La famille de la personne		<b>1</b>
C.H.L., sur préconisation de la C.D.A.P.H.		<b>23</b>
Secteur Médico-social	E.S.A.T.	<b>3</b>
	I.M.E.-I.M.-PRO	
	S.E.S.S.A.D.	
	Foyers (F.H., F.V.)	<b>1</b>
	Autres	<b>3</b>
Secteur Social	Services sociaux départementaux	
	Services de curatelles	<b>2</b>
	C.C.A.S.	
	C.H.R.S.	
	Autres :	
Structures sanitaires	Services de psychiatrie, dont C.M.P.	<b>4</b>

	Services hospitaliers	
	S.S.I.A.D.	
	Autres :	
Associations et réseaux (à préciser)	Œuvre Falret	
Emploi	Pôle Emploi	
	Mission Locale	
	CAP Emploi	<b>2</b>
	Entreprises adaptées	
	Autres :	
Médecine du Travail		
Autres :		
total		<b>55</b>

(Tous les items ci-dessus concernent la population accompagnée en 2016 avec ou sans notification)

- Nature des handicaps :  
(Voir grille des indicateurs des E.S.M.S. annexée)

	Nombre de personnes	
	Handicap principal	Handicap Associé
Déficience intellectuelle		
Déficience psychique	<b>55</b>	
Déficience du langage et de la parole		
Déficience auditive		
Déficience visuelle		
Déficience motrice		
Pluri-handicap		
Déficience viscérale		
Polyhandicap		
Autres (personnes désocialisées, ...) :		

- Répartition par âge :

Age	Nombre de personnes accompagnées
19 ans ou -	0
20- 29 ans	10
30-39 ans	13
40-49 ans	21

50-59 ans	9
60 ans ou +	2
<b>Total</b>	<b>55</b>

La moyenne d'âge est sensiblement la même d'année en année : 40 ans en 2016.

La tranche de notre public « âgé » se maintenant et qui pouvant s'accroître, se caractérise par une fatigabilité plus importante, des difficultés à se déplacer dans son environnement proche, sujette à un changement de statut social (accès à la retraite par exemple) avec pour certaines, la perte du lien que le travail permettait. Nous avons déjà adapté notre accompagnement en mettant l'accent sur la visite à domicile mais les réponses du territoire restent infimes au regard des besoins quotidiens de ces personnes et notamment autour de la perte progressive des facultés cognitives. Par ailleurs, la notion de durée de leur accompagnement reste un point qu'il faudra approfondir avec les PAT qui englobent désormais aussi les CGL.

Nous avons aussi, cette année, le sentiment d'accueillir des personnes plus jeunes en âge mais surtout plus jeune dans la connaissance, la compréhension et l'acceptation de la maladie. Ce qui a des effets notoires sur l'élaboration, la mise en œuvre et la continuité du projet de la personne.

■ Répartition par sexe :

	Nombre de personnes accompagnées
Hommes	<b>31</b>
Femmes	<b>24</b>
Total	<b>55</b>

	Nombre de personnes accompagnées au 31/12
Hommes	<b>23</b>
Femmes	<b>16</b>
Total	<b>39</b>

■ Domiciliation des personnes accompagnées (lors du début de leur accompagnement) :

	Secteur d'intervention défini dans le dossier d'autorisation	Autres secteurs des Yvelines	Hors Yvelines
Nombre de personnes	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les items ci-dessous concernent la situation des populations accompagnées lors du début de l'accompagnement.

■ situation personnelle et familiale

	N'ayant pas d'enfants	et avec enfant	
		au domicile	hors domicile
Vivant seul :	<b>35</b>	<b>1</b>	
Vivant en couple :	<b>1</b>	<b>4</b>	
Vivant avec ses parents :	<b>14</b>		
En colocation :			

Nous notons une augmentation importante (+9) de personnes vivant au domicile des parents. Elle s'explique par le fait que pour ces personnes, la maladie et ses répercussions ont empêché tout projet d'autonomie en ce sens en raison, d'une part, d'être dans un certain « confort » matériel et psychique à vivre chez leurs parents et d'autre part, car la prise de risque n'est pas encore envisagée du côté de la famille pour travailler cette émancipation. Cette perspective se travaillera avec le SAVS.

■ Lieu de vie de la population accompagnée :

	Nombre de personnes à l'entrée dans le Service (présentes en 2016)	Nombre de personnes à l'entrée dans le Service (présentes en 2015)
Logements nominatifs (locataire ou propriétaire)	<b>38</b>	<b>33</b>
Chez leurs parents	<b>14</b>	<b>10</b>
Appartements associatifs	<b>0</b>	<b>1</b>
Familles d'accueil	<b>0</b>	<b>0</b>
Hôtel	<b>0</b>	<b>0</b>
Foyer de Jeunes Travailleurs	<b>0</b>	<b>3</b>
Maison-Relais	<b>2</b>	<b>2</b>
Foyer Adoma	<b>1</b>	<b>1</b>
Autres : préciser (CHRS, SDF)	<b>0</b>	<b>0</b>

Pour 14 des personnes vivant chez leurs parents, il faut noter la montée en âge de ceux-ci. Cette question du vieillissement des parents reste une des préoccupations du SAVSP Montaigne. Elle se traduit dans l'accompagnement par un besoin de passer le relais et d'anticiper le « au cas où ». Ce qui n'est pas sans effets, souvent négatifs, car la demande des parents est souvent plus forte que celle des personnes, donc il devient difficile pour ces dernières de s'approprier l'accompagnement mais surtout elles ne peuvent pas imaginer en terme de projet « un vivre sans » leurs parents qui sont actuellement auprès d'elles et qui sont plus que soutenant. Le travail d'ouverture avec les

proches/familles prend tout son sens à ce jour pour accompagner ces mouvements au sein du service.

■ Situation relative à l'emploi :

	Nombre de personnes à l'entrée dans le Service (2016)	Nombre de personnes à l'entrée dans le Service (2015)
Travaille en milieu ordinaire	6	7
Travaille en milieu protégé	11	17
Pôle évaluation / SAS	1	
Recherche d'emploi en milieu ordinaire	8	10
Recherche d'emploi en milieu protégé	4	4
Retraite	1	1
Ne relève pas d'une activité professionnelle	4	3
A fait le choix de ne pas travailler	0	3
Autres	3	3

La majorité des personnes accompagnées travaillent en ESAT comme les années précédentes mais cela n'est plus aussi significatif. Beaucoup des personnes sorties de l'accompagnement cette année travaillaient en milieu protégé. L'employabilité vers le milieu ordinaire reste un accès difficile pour les personnes en situation de handicap psychique. S'y maintenir sereinement aussi.

■ Nature des Ressources

	Nombre de personnes
AAH	38
Pension d'Invalidité	6
Salaire	8
Rémunération ESAT	10
Retraite	2
Sans ressource	0
Autres : Allocation chômage /RSA	10

Ces mesures sont constantes globalement par rapport à l'année dernière.

■ Mesures de protection :

	Nombre de personnes
Sans mesure	<b>33</b>
Curatelle simple	<b>1</b>
Curatelle renforcée	<b>12</b>
Curatelle aménagée	<b>1</b>
Tutelle	<b>0</b>
MASP	<b>0</b>

Ces mesures sont constantes globalement par rapport à l'année dernière. Même si elles ne bénéficient pas de mesures de protection pour la majorité d'entre elles, les personnes ont néanmoins des difficultés plus ou moins importantes quant à la gestion de leur budget et de leurs papiers administratifs. L'aide apportée par le service sur ces axes de l'accompagnement peut suffire pour entrevoir une autonomie à terme. Mais l'équilibre reste fragile. Il s'agit bien souvent non pas d'une incompréhension dans « le faire » mais bien d'une forte difficulté à mobiliser des ressources et d'assurer une veille, une attention régulière.

#### IV. -ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Pour toutes les personnes avec ou sans notification au 31/12 et/ou jusqu'à leur sortie (si sortie dans l'année)

■ Nature de l'accompagnement - Plusieurs items possibles pour une même personne :

Interventions	Nombre de personnes
<b>Soutien psycho-social :</b>	
Accompagnement dans la <b>vie pratique et quotidienne</b> : courses, alimentation, hygiène de vie, transport	<b>22</b>
Soutien dans les <b>relations avec l'environnement familial</b> : famille, conjoint et parentalité	<b>19</b>
Soutien dans les <b>relations avec l'environnement social et de proximité</b>	<b>23</b>
Accompagnement dans les <b>activités de la vie sociale</b> : loisirs, vie culturelle et associative, organisation du temps libre	<b>27</b>
Aide à la <b>gestion administrative et financière</b> : démarche administrative, budget, liens avec les organismes de protection juridique	<b>28</b>
<b>Emploi :</b>	
Accès ou soutien à la <b>formation générale ou professionnelle</b> , mise en place de <b>stages</b>	<b>4</b>
Accompagnement des <b>parcours d'insertion professionnelle en milieu ordinaire</b> , élaboration d'un projet professionnel et recherche d'emploi, soutien dans l'emploi, suivi auprès des employeurs	<b>10</b>
Accompagnement <b>de l'accès et du maintien à l'emploi en milieu protégé</b>	<b>9</b>
<b>Coordination avec les partenaires :</b>	<b>32</b>
<b>Aide à la santé, accès aux soins :</b>	<b>28</b>
<b>Logement :</b>	

	Accompagnement dans l'élaboration d'un <b>projet d'habitat personnel</b> et de recherche de logement	<b>10</b>
	Accompagnement dans <b>la vie domestique, suivi de l'habitat</b> , aménagement et entretien du logement, médiation avec le bailleur	<b>11</b>
<b>Réorientations vers les autres structures</b>		<b>2</b>
<b>Réorientations en foyer en attente de places</b>		<b>2</b>

L'axe emploi a, cette année, plutôt diminué du côté de l'accès et du maintien dans l'emploi en milieu protégé. Les places en ESAT se font rares, les délais d'attente ont été plus marqués en 2016 et des personnes travaillant en Esat sont sorties de l'accompagnement.

La coordination avec les partenaires s'est intensifiée considérablement du fait de situations d'accompagnement qui se sont dégradées (difficultés dans ou liées au logement, accès et rétablissements des droits, accès à la santé somatique et psychiatrique...)

Enfin, l'accès au soin et l'aide à la santé a lui aussi été marqué par une hausse des aides du service de ce point de vue là. Il est probablement lié à une meilleure prise en compte de cet aspect de l'accompagnement mais il est aussi relatif aux profils des personnes que nous avons accompagnées cette année pour lesquelles la maladie a été très présente et très fluctuante.

Au regard du travail mené lors des entretiens par les professionnels, qui s'affine au gré des années, et du mieux-être constaté des personnes dans le parcours d'accompagnement, nous pouvons identifier que sous le vocable psycho social se développe aussi une réelle approche dans le conseil, le développement personnel et de l'empowerment des personnes accompagnées. A ces items qui décrivent la nature de l'accompagnement nous avons voulu affiner notre regard sur les dimensions de l'accompagnement qui sont les plus prégnantes. Sur 5 axes travaillés au service (Social, Professionnel, Habitat, Santé, Bien être..) la dimension du bien être est ressortie comme étant un axe majoritaire dans l'accompagnement des personnes. Ce constat vient corroborer l'idée que ces notions psycho-sociales (bien être-empowerment-réhabilitation) sont finalement le socle, le point de départ de l'accompagnement pour les personnes que nous suivons et sans lesquelles il peut être difficile d'envisager, entrevoir toute démarche de projet.

Elles ne sont pas toujours quantifiables mais pourtant incontournables et précieuses pour la personne accompagnée.

**Bien être** : confiance en soi, estime, valorisation, care (29%)

**Santé** : médecin, soutien, synthèse, projet et accès soin (18%)

**Habitat** : entretien et organisation du logement, aménagement, déménagement, relation voisinage...(16%)

**Professionnel** : lettre de motivation, Cv, projet professionnel, formation, maintien dans l'emploi... (13%)

**Social** : budget, courses, papiers administratifs, activités, socialisation (24%)

■ Durée d'accompagnement des personnes accompagnées pendant l'année 2016 jusqu'au 31/12

	Nombre de personnes
Moins d'un an	<b>18</b>
De 1 an à 2 ans inclus	<b>19</b>
De 3 ans à 5 ans inclus	<b>11</b>
De 6 ans à 10 ans inclus	<b>5</b>
> à 10 ans	<b>2</b>
Total	<b>55</b>

Durée moyenne d'accompagnement = 3 années

La tranche de durée d'accompagnement de 6- 10 ans et + continue de baisser. Celle se situant entre moins d'un an et 2 ans est en augmentation. Cette évolution correspond aussi au fait que nous avons accueilli un plus grand nombre de nouveaux suivis par rapport à l'année précédente. L'imprégnation des notions d'inclusion, d'émancipation, de participation sociale participent de cette évolution pour rendre moins dépendantes les personnes d'une structure sociale et médico-sociale. Cette nouvelle dynamique de l'accompagnement n'en est pas moins positive mais elle ne doit pas se figer à l'autre extrême car la maladie psychique des personnes ne disparaîtra pas et des structures telles qu'un SAVS peuvent rester le seul point d'ancrage pour certaines d'entre-elles.

■ Nombre d'hospitalisations au cours de l'année :

Nombre d'hospitalisations : 9	Nombre de personnes concernées : 7
-------------------------------	------------------------------------

Le nombre d'hospitalisations par rapport à 2015 est en légère baisse notamment pour les personnes concernées. L'accompagnement par le SAVS peut permettre de contribuer à la baisse des hospitalisations du fait de la disponibilité de temps et d'écoute qu'il offre aux personnes. C'est un constat qui a été fait depuis plusieurs années. Il nous semble que cette baisse peut aussi s'expliquer, c'est une hypothèse, par un lien, une collaboration plus réactive entre le sanitaire et l'éducatif pour désamorcer plus rapidement des situations psychiques qui nous paraissaient préoccupantes.

**COMMENTAIRES SUR L'ACCOMPAGNEMENT :**■ Analyse de la nature de l'accompagnement : évolution sur l'année■ Emploi :Actions spécifiques menées:

- ✚ Synthèses ESAT
- ✚ Mise en place d'une réunion trimestrielle entre le coordinateur de l'ESAT et l'équipe du SAVSP Montaigne afin d'optimiser le partenariat.

■ Logement :Actions spécifiques menées:

- ✚ Visites à domicile
- ✚ Rencontres partenaires sociaux
- ✚ Rencontres élus locaux

■ Liens familiaux et environnement :Actions spécifiques menées:

- ✚ Echanges téléphoniques
- ✚ Rendez-vous d'entretiens invitant la famille lorsque la personne accompagnée le souhaite
- ✚ Organisation de synthèses incluant un membre de la famille lorsque la personne accompagnée le souhaite
- ✚ Elaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé avec la famille si la personne accompagnée le souhaite
- ✚ Réunion familles/proches avec les personnes accompagnées.

■ Dimension collective de l'accompagnement (loisirs et activités collectives)

Nous continuons de maintenir cet axe de l'accompagnement car c'est un média que nous jugeons vraiment opportun et important autour de l'axe de la socialisation et d'accès à la citoyenneté. Même si nous nous accordons à dire en effet que les actions collectives et activités ne font pas partie des prestations majeures d'un Savs, elles sont souvent le premier levier pour rompre l'isolement des personnes et favoriser le lien à l'autre dans un espace sécurisant.

Actions spécifiques menées:

- ✚ Sorties
- ✚ Accompagnement vers les GEM
- ✚ Accompagnement vers le service animation « les Sources »
- ✚ Séjour à Bruges
- ✚ Fête de l'été
- ✚ Fête de début d'année
- ✚ Ateliers ( cuisine, atelier d'écriture,)

✚ Atelier d'alphabétisation

- Vie quotidienne (alimentation, image personnelle, budget, mobilité, ...)

## V. ANALYSE DES FINS D'ACCOMPAGNEMENT avec et sans notification CDAPH

■ Flux entrées-sorties

	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre	
Nombre de personnes accompagnées	39	38	40	39	
Nombre de personnes admises	2	2	6	5	<b>Total des personnes entrées : 15</b>
Nombre de personnes sorties	3	4	6	3	<b>Total des personnes sorties : 16</b>

Personnes accompagnées au 01/01/2016 : 40

personnes accompagnées au 31/12/2016 : 39

Commentaire :

Nous veillons à rester au plus proche de la date effective de la sortie de la personne dans ce qui fait sens pour elle et donc sans forcément attendre la prochaine commission. Ce qui peut générer certains décalages sur l'activité que nous souhaitons communiquer en toute transparence.

Remarquons que le nombre d'entrées a augmenté par rapport à 2015. Il est de 15 en 2016. Nous avons eu comme expliqué plus haut un plus grand nombre de candidatures, ce qui a dû contribuer à cette augmentation.

Cette année, le nombre de sortie est de 16 personnes. Il est croissant par rapport aux années précédentes. Nous avons de notre côté fait un travail d'élaboration, de réflexion sur la fin accompagnement partagé en équipe et avec les personnes accompagnées. Le fruit de cette élaboration a pu être moteur en ce sens, principalement autour de la question du lien affectif éducateur/personne accompagnée et/ou réciproquement, pour permettre et favoriser la déliaison. La fin d'accompagnement fait l'objet d'un avenant au projet personnalisé pour s'inscrire dans la mesure du possible dans un processus progressif de détachement. Mais nous sommes sur le fil car cet équilibre du lien est parfois la pierre angulaire de la stabilité de la personne.

Durée d'accompagnement des personnes sorties dans l'année :

	Nombre de personnes
Moins d'un an	<b>3</b>
De 1 an à 2 ans inclus	<b>2</b>
De 3 ans à 5 ans inclus	<b>7</b>
De 6 ans à 10 ans inclus	<b>2</b>
> à 10 ans	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>16</b>

La moyenne de la durée d'accompagnement continue de se maintenir autour d'une durée 3 ans environ en 2016. Les personnes présentes depuis plusieurs années sont entrées au service avec une indication concernant les durées d'accompagnement différentes de celles transmises aujourd'hui. Pour ces personnes, il faut donc davantage de temps pour préparer la sortie de l'accompagnement au regard de leur difficulté à se projeter dans un avenir sans support du SAVS, élément qui ne leur avait pas transmis d'emblée durant leur admission. Cette notion de fin d'accompagnement est désormais explicitée dès le processus d'admission ainsi qu'à d'autres étapes du parcours pour permettre aux personnes de l'intérioriser progressivement.

■ Situation personnelle et familiale à la sortie :

	N'ayant pas d'enfants	Ayant des enfants	
		au domicile	hors domicile
Vivant seul :	<b>7</b>	<b>3</b>	
En couple :	<b>1</b>		
Vivant avec ses parents :	<b>5</b>		
En colocation :			

■ Lieu de vie de la population accompagnée lors de la fin d'accompagnement :

	Nombre de personnes
Logements nominatifs (locataire ou propriétaire)	<b>9</b>
Chez leurs parents	<b>5</b>
Appartements associatifs	<b>0</b>
Familles d'accueil	<b>0</b>
Hôtel	<b>0</b>
Foyer de Jeunes Travailleurs	<b>1</b>
Maison-Relais	<b>1</b>
Autres : préciser (CHRS, SDF, ...)	<b>0</b>

■ Situation relative à l'emploi lors de la fin d'accompagnement :

	Nombre de personnes
Travaille en milieu ordinaire	4
Travaille en milieu protégé	6
Recherche d'emploi en milieu ordinaire	2
Recherche d'emploi en milieu protégé	1
Retraite	0
Ne relève pas d'une activité professionnelle	3
A fait le choix de ne pas travailler	0
Autres : préciser	0

En 2016, 10 personnes ont quitté l'accompagnement en étant en situation d'emploi soit en milieu ordinaire, soit en milieu protégé. La stabilité professionnelle peut être un indicateur d'un certain équilibre qui favorise l'émergence de nouveaux projets et/ou l'assurance que la personne va bien. Pour 3 personnes pour lesquelles il est mentionné en recherche d'emploi, cette recherche reste assez lointaine dans la faisabilité du fait d'étapes préalables à entrevoir pour y accéder. Pour les 3 personnes qui ne relèvent pas d'une activité professionnelle, la maladie est à ce jour trop présente pour imaginer pouvoir travailler. C'est un fait que les personnes ont plutôt intégré et qui n'était pas mentionné dans leur projet d'accompagnement.

■ Nature des ressources : certaines personnes cumulent des ressources.

	Nombre de personnes
A.A.H.	10
Pension d'Invalidité	0
R.S.A.	0
Salaire	2
Salaire Esat	5
Retraite	0
Sans ressources	0
Autres : préciser	3

■ Mesure de protection :

	Nombre de personnes
Sans curatelle	<b>10</b>
Curatelle simple	<b>3</b>
Curatelle renforcée	<b>3</b>
Curatelle aménagée	<b>0</b>
Tutelle	<b>0</b>
MASP	<b>0</b>

■ Motifs de fin d'accompagnement : plusieurs motifs peuvent se regrouper pour expliquer la fin d'accompagnement

	Nombre de personnes
Projet abouti, objectifs atteints	<b>4</b>
A la demande de la personne	<b>6</b>
Proposition du SAVS. : (non adhésion, rupture, absence de projet, ...)	<b>5</b>
Raisons majeures (décès, déménagement, très longue hospitalisation)	<b>1</b>
Réorientation	<b>0</b>
Autre :	<b>0</b>

Les fins d'accompagnements sont plutôt diversifiées concernant les motifs pour cette année. Pour 10 personnes, il s'agit de projets aboutis ou d'un choix réfléchi qui émane d'un désir d'autonomie, de s'essayer seul sans l'étayage du service et d'envisager ses propres ressources, ses propres points d'appuis. C'est un aspect positif du travail d'accompagnement qui permet aux personnes de pouvoir penser un après ou un pendant sans le service quitte à revenir plus tard si un besoin se fait ressentir.

Le Savs a été, quant à lui, à l'initiative de l'arrêt de l'accompagnement pour 5 personnes pour lesquelles l'absence de projet était pointée et/ou par un manque majeur d'adhésion à la démarche d'accompagnement. Ces décisions n'ont pas été prises à la hâte et le service a œuvré pour mettre en mots les difficultés, tenter de joindre les personnes, ré impulser le lien, donner sens à l'accompagnement.

Enfin, 1 personne a déménagé dans le sud de la France après un accompagnement considérable pour un passage de relais avec des structures de la région en question.

- Relais mis en place (une personne peut bénéficier de plusieurs relais) :

	Nombre de personnes
Territoire Action sociale	0
Services hospitaliers et professionnels de santé	7
Service de l'emploi (CAP Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale, ...)	1
Partenaires professionnels de l'E.S.A.T.	2
C.C.A.S.	3
Professionnels de l'hébergement et du logement (foyer médico-social, ...)	1
Tuteur mandaté	0
Autre lien social (famille, G.E.M., ...)	5
Pas de relais	2

\* une personne peut bénéficier de plusieurs relais.

La dimension du relais est importante à aborder avec les personnes dès qu'il s'agit d'entrevoir une fin d'accompagnement. D'autant plus quand les personnes sont suivies depuis longtemps et qu'elles ont tissé un lien fort avec le service ou leurs référents. Il devient alors nécessaire de pouvoir anticiper cette transition pour que les personnes se sentent sécurisées sans l'aide concrète et/ou symbolique du service et soient en capacité de réinvestir un autre lieu, une autre personne.

Document remis à la personne résumant son accompagnement :  oui  
Non

## VI. MISE EN PLACE DES OUTILS de la LOI du 2 JANVIER 2002

- Dates de mises en œuvre  
(Ce tableau est à renseigner annuellement même si aucun changement n'a eu lieu ; bien faire ressortir les changements de l'année)

	Date de réalisation ou actualisation	Validation associative	Validation CVS	Date mise en application	Transmission aux autorités de tarification
Trame du projet personnalisé	Actualisation : 1 <sup>er</sup> semestre 2015	Septembre 2015	prévue	30/11/2015	oui
Projet d'établissement	Actualisation : 2 <sup>ème</sup> semestre 2017	1 <sup>er</sup> trimestre 2018		Après validation associative	oui
Règlement de Fonctionnement	Actualisation : Mai 2014	oui	Oui 28/09/2105	30/11/2015	oui
Livret d'Accueil	Actualisation : Février 2015	oui	oui	Février 2015	oui
Mise en place du Règlement intérieur du C.V.S. ou autre forme de représentation des personnes accompagnées	Réunions trimestrielles	oui		4 <sup>ème</sup> trimestre 2012	oui
Modèle DIPEC. Evolution vers Contrat d'Accompagnement	Actualisation : 2 <sup>ème</sup> trimestre 2015	oui	Oui 28/09/2015	30/11/2015	oui

Evaluation Interne	1 <sup>ère</sup> en 2012 Actualisation :2016			Fin prévue avril 2017	Pas encore
Evaluation Externe	Réalisation : 2 <sup>ème</sup> semestre 2014	oui		Finalisée Décembre 2014	oui

Voir Annexe : Tableau récapitulatif sur la mise en œuvre des Plans d'Amélioration de la Qualité issus de l'Évaluation Interne

■ Référentiel choisi pour l'évaluation interne :

Référentiel associatif adapté au SAVSP Montagne

■ Documents remis à la personne à l'admission :

- Livret d'accueil :  oui  non
- Règlement de fonctionnement :  oui  non
- Charte des droits et liberté de la personne accueillie :  oui  non
- Charte de bientraitance  oui  non
- Contrat d'accompagnement  oui  non
- Avenant au contrat d'accompagnement  oui  non
- PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé)  oui  non
- Autorisation d'exploitation d'image  oui  non
- Procédure de consultation de dossier  oui  non

■ Charte des droits et libertés de la personne et Règlement de Fonctionnement affichés dans les locaux du Service, dans un lieu accessible au public :  oui  non

■ Mode de participation des personnes accompagnées :

- Formes de représentation des personnes accompagnées retenue :

Café des idées

- Nombre de réunions dans l'année : 3
- Compte-rendu écrit :  oui  non  
Diffusé à l'ensemble des usagers  oui  non

## VII - BILAN et PERSPECTIVES du SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INSERTION SOCIALE

### ■ Bilan de l'année

L'année 2016 a débuté de manière intense avec l'inauguration et l'évaluation interne qui nous ont portées dans une dynamique soutenue en termes d'organisation et de travail.

Le SAVS a bouclé sa première année dans ses nouveaux locaux et a pris ses marques dans sa nouvelle configuration qui est très appréciable.

La seule échéance que nous n'avons pas pu tenir est la réécriture du projet de service. Celle-ci sera différée au cours de l'année 2017. Notre travail est néanmoins déjà bien amorcé et avancé car depuis 2 ans, le service a produit un certain nombre d'écrits, de réflexions, de concepts qui fondent et balisent notre intervention en direction des personnes.

L'année s'est terminée avec des inquiétudes importantes quant aux attentes du Financier sur une montée en charge de l'activité (1 place peut correspondre à 2 personnes accompagnée) mise en perspective dans le cadre du renouvellement de notre convention.

Nous pouvons comprendre les besoins du territoire mais la mesure de l'activité ne peut se résumer à des critères quantitatifs. La notion de temps est notre principale ressource auprès des personnes que nous accompagnons, temps de l'accompagnement, du cheminement, de la temporalité inhérente à la maladie psychique, de la mise en œuvre du projet. Les recommandations de l'ANESM, les outils de la loi 2002-2, la recherche de la co-construction des projets, les entretiens, les visites à domicile... sont autant d'aspects qui sont primordiaux et facteurs de réussite pour associer la personne et lui permettre d'évoluer et consolider son projet de vie. Accueillir plus de personnes c'est consacrer moins de temps à chacun.

Le SAVS dans cette perspective s'est doté de tableaux de bord pour mesurer l'activité pour et auprès des personnes autour d'actes directs et indirects mais inexorablement liés.

Les échanges avec le Conseil Départemental ont permis à ce jour d'entrevoir un juste milieu entre attentes et possibles, entre quantitatifs et qualitatifs, mais n'oublions pas que ce sont bien les personnes accompagnées qui seront les premières impactées par une trop grande montée en charge.

### ■ Projets et objectifs pour l'année future

En lien avec les attendus de notre nouvelle convention signée en janvier 2017, notre SAVS va ouvrir 300 jours par an à compter du 1er janvier 2017. Nous envisageons l'augmentation du nombre de suivis par référent éducatif. Des ajustements sont en cours pour approcher le ratio souhaité du financeur tout en maintenant et en veillant à un accompagnement de qualité auprès des personnes.

Le bilan de l'évaluation interne va produire de nouveaux PAQ (Plan d'Amélioration de la Qualité) pour permettre de faire progresser notre pratique auprès des personnes.

Nous allons, cette année à venir, formaliser dans nos pratiques, notre engagement associatif dans la prise en compte du droit des personnes à une vie affective et sexuelle. Le travail s'est amorcé en ce sens.

Nous allons enfin porter notre attention sur une problématique importante qui va toucher et touche déjà une grande majorité des personnes que nous suivons, à savoir, l'exclusion numérique naissante suite à la dématérialisation massives des services publics et prestations sociales. Si nous voulons réellement travailler l'autonomie des personnes, il va nous falloir les aider à monter dans « le wagon du numérique » et de l'accès à l'informatique.

# ANNEXES

Questionnaires dans le cadre de l'évaluation interne  
Compte-rendu d'une réunion Café des idées  
Compte-rendu d'une réunion proches/familles  
Organigramme

## Tableau récapitulatif sur la mise en œuvre des Plans d'Amélioration de la Qualité (PAQ)

### issus de l'Evaluation Interne

**Il sera réactualisé en 2017.**

PAQ	Echéance Prévue	Groupe de Travail (GT)	Nombre de Réunions Effectuées	Actions Mises en Place	PAQ Finalisé	Actions A Prévoir	Report
PAQ n°1 : Partenariat	Juin 2013	Pilote : 1TS GT : 1TS + Pilote	9	Liste des Partenaires Questionnaire (envoi+ dépouillement) Rencontres	Oui	Rencontre des partenaires à poursuivre	Non
PAQ n°2 : Projet d'établissement	Démarrage en 2015	Pilote : Direction GT : équipe + pilote		Recherche de documentation Ecrits transversaux réalisés		Réunions GT A prévoir Ecriture	oui
PAQ n°3 : Adapter les pratiques	Ce PAQ n'est plus considéré comme tel étant travaillé quotidiennement par l'équipe via des réunions d'équipe, les réunions RPSM, les formations			-Binôme référent -APP -RPSM -Réunion d'équipe			
PAQ n°4 : Procédure d'admission	Juin 2013	Pilote : Psychologue GT : responsable, 1TS + Pilote	5	-Réunion GT -Commission d'admission avec la présence d'une psychiatre	Oui septembre 2015		
PAQ n°5 : Règlement de Fonctionnement	Mai 2013	Pilote : 1TS GT : 1 TS + Pilote	7	Réécriture Présentation Café des Idées	Oui novembre 2015		
PAQ n°6 : Livret d'accueil	Mai 2013	Pilote : Secrétaire GT : 1 TS+ Pilote	6	Réécriture, Mise en page Présentation café des idées	Oui Mai 2014		
PAQ n°7 : Règles pour le respect de l'intimité et de la vie privée des personnes	Ce PAQ n'est plus considéré comme tel étant travaillé quotidiennement par l'équipe via des réunions d'équipe, les réunions RPSM, les formations						
PAQ n°8 : Procédure Dossier Des usagers	Décembre 2013	Pilote : 1 TS GT : Secrétaire + Pilote	5	Etat des lieux de la documentation interne et externe	Novembre 2015	procédure Communicable dans le pack accueil des	A partir de janvier 2016

				Etude du guide de la DGAS		bénéficiaires	
PAQ n°9 : Evaluation de la satisfaction des usagers	Ce PAQ n'est plus considéré comme tel étant travaillé quotidiennement par l'équipe via des réunions d'équipe, les réunions RPSM, les formations						
PAQ n°10 : Procédure sur les signalements de maltraitance et bientraitance	Juillet 2013	Pilote : 1TS GT : 1TS + Pilote	5		Oui Décembre 2014	Charte de la bientraitance affichée en 2015.	

PAQ	Echéance Prévue	Groupe de travail	Nombre de Réunions Effectuées	Actions mises en place	PAQ Finalisé	Actions à prévoir	Report
PAQ n°12 : Procédure de fin de prise en charge	Septembre 2013	Pilote : psychologue GT : responsable + éducatrice + Pilote	2		Non	Ecriture d'une procédure, mise en place de cette procédure, transmission aux partenaires	Oui Finalisation au 2 <sup>ème</sup> semestre 2016
PAQ n°13 : Sécurité des locaux, des usagers et des salariés	Septembre 2013	Pilote : responsable GT : directrice + Pilote			Oui	Local mis aux normes suite au déménagement en octobre 2015	
PAQ n°14 : Astreinte	Projet de mise en place. A l'heure actuelle, pas d'accord du financeur						
PAQ n°15 : PAP	Les Projets d'Accompagnements personnalisés font l'objet d'un travail en équipe complète entamé en 2014 mais non considéré comme PAQ. Nouvelle trame de projet mise en place en décembre 2015						

PAQ n°16 : Réactualisation des fiches de fonction et de délégation		Equipe de direction			Non		Prévu en 2016
PAQ n°17 : Procédure d'accueil d'un nouveau salarié	En cours	Equipe de direction	1		non		Prévu en 2016

## Evaluation Interne 2016

### **QUESTIONNAIRE - Personnes accompagnées**

**Légende :** Entourez le smiley de votre choix !



Pas du tout



Pas vraiment



Plutôt



Tout à fait

**1/ La première fois que vous êtes venus, avez-vous trouvé facilement le service ? Si non, avez-vous des suggestions ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

**2/ Les documents (règlement de fonctionnement, contrat, projet d'accompagnement personnalisé, livret d'accueil) et informations qui vous sont transmis vous sont-ils suffisamment compréhensibles ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

**3/ Lors de votre admission dans le service, vous a-t-on informé(e) de vos droits et recours possibles au travers des documents remis (charte des droits et libertés, règlement de fonctionnement, contrat d'accompagnement...) ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

**4/ Les échanges (entretiens, bilans...) réalisés sur l'évolution de votre accompagnement vous paraissent-ils suffisamment clairs et réguliers ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

**5/ Lors des entretiens et des bilans, les questions des professionnels respectent-elles votre intimité et votre vie privée ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

**6/ Pensez-vous que les professionnels du service soient assez disponibles pour répondre à vos demandes ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

**7/ Le service vous aide-t-il à vous exprimer librement et à faire vos propres choix ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

**8/ Avant de prendre une décision concernant l'accompagnement, avez-vous une information claire et adaptée pour faire votre choix ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

**9/ Votre accord est-il toujours recherché pour toutes décisions concernant votre projet ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

**10/ Le service d'accompagnement a-t-il respecté votre souhait de prendre en compte vos proches ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

**11/ Est-ce que les actions (individuelles et collectives) proposées par le service favorisent votre autonomie dans la vie quotidienne et dans les relations avec les autres ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

**12/ Les professionnels vous semblent-ils à l'écoute de votre sécurité et de votre confort dans l'aménagement de votre logement ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

**13/ Le service vous informe-t-il suffisamment sur les lieux et méthodes de soins pour effectuer vos propres choix ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

**14/ Avez-vous la possibilité de pouvoir vous confier lorsque vous en ressentez le besoin à une personne de votre choix au sein du service ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

---

**15/ Selon vous, les référents vous associent-ils suffisamment aux informations transmises aux partenaires ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

---

**16/ Vous sentez- vous respecté(e) dans votre intégrité et dignité dans l'accompagnement ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

---

**17/ Est-ce que le café des idées vous permet de suffisamment vous exprimer ? Obtenez-vous des réponses à vos questions ? Auriez-vous d'autres modes d'expression que vous souhaiteriez voir se développer ?**



Vos commentaires : \_\_\_\_\_

---

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !!!

---

## QUESTIONNAIRE PARTENAIRE

1) Le service est-il un lieu ressource pour vous? D'après vous, le service participe-t-il à des projets de coopération sur son territoire et s'intègre-t-il aux actions locales?

- Tout à fait
- Plutôt
- Pas vraiment
- Pas du tout
- Ne sais pas / Non concerné

Commentaires : .....

.....

2) Le service communique-t-il et se fait-il connaître auprès de vous de manière transparente et adaptée?

- Tout à fait
- Plutôt
- Pas vraiment
- Pas du tout
- Ne sais pas / Non concerné

Commentaires : .....

.....

3) Notre partenariat / réseau s'inscrit-il dans la durée? Les modalités de notre partenariat prennent-elles en compte votre avis?

- Tout à fait
- Plutôt
- Pas vraiment
- Pas du tout
- Ne sais pas / Non concerné

Commentaires : .....

.....

4) Le service vous transmet-il l'information qui vous est utile, et seulement celle qui est utile, pour prendre sa place dans l'atteinte des objectifs?

- Tout à fait
- Plutôt
- Pas vraiment
- Pas du tout
- Ne sais pas / Non concerné

Commentaires : .....

.....

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

## *Café des idées*

*Le 19 mars 2016*

Animation : Clotilde Rochambleu (psychologue) et Olivier Roy (éducateur)

5 personnes accueillies : Bertrand, François, Gilles, David et Bruno.

Réunion 10h30-12h45 / Apéritif 12h45-13h45

**Thématique** : La fin d'accompagnement

### **Déroulé**

#### 1/ Expression des bénéficiaires

La fin d'accompagnement :

-Qu'est-ce que ça évoque pour vous ?

*-Changement/perte de repères, une rupture/un isolement qui font peur, quelque chose d'angoissant, l'inquiétude de se retrouver dans le vide.*

*-Dire adieu, avoir un but pour remplacer, rompre l'accoutumance à l'accompagnement et trouver un autre rythme de vie, besoin de soutiens extérieurs (assistante sociale, proches), acquérir suffisamment de connaissances et de confiance en soi pour se débrouiller par soi-même.*

-Selon vous, comment ça se passe au SAVSP ?

*-Certains participants pensaient au début de leur accompagnement qu'il se poursuivrait sans limite de durée. D'autres avaient clairement en tête dès le début qu'il s'agissait d'un soutien qui aurait une fin.*

*-La décision de la fin d'accompagnement se fait : par la MDP/ par la personne accompagnée qui ne voit plus d'utilité au SAVSP ou qui est en colère contre le SAVSP/ de manière commune avec le service/ ou par la décision de l'équipe qui est ensuite expliquée à la personne accompagnée.*

#### 2/ Information des professionnels

-Il existe une première condition à l'accompagnement au SAVSP Montaigne : l'obligation de disposer d'une notification de la MDPH. Pour précision, l'avis figurant sur la notification est validé par la CDAPH (Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes Handicapées).

L'accompagnement peut s'arrêter :

-par une décision commune de la personne accompagnée et de l'équipe. C'est le cas le plus fréquent.

-par une décision de la personne accompagnée.

-par une décision de l'équipe. Par exemple, lorsque la personne ne donne plus de nouvelles ou pour manquement grave aux règles de base du vivre ensemble.

Comment se passe une fin d'accompagnement au SAVSP ?

-En créant les conditions d'une écoute et d'échanges de la personne accompagnée avec les éducateurs, le chef de service, la directrice et la psychologue si la personne le souhaite.

-Des échanges ont lieu au niveau de l'équipe.

-L'ensemble des échanges permet de se mettre d'accord sur la manière dont va s'organiser l'arrêt de l'accompagnement, avec une certaine souplesse quant aux modalités.

-Peuvent avoir lieu des échanges avec les partenaires (ESAT, CMP...) et les proches, lorsque c'est souhaité par la personne accompagnée.

L'arrêt de l'accompagnement à un moment donné n'empêche pas de faire à nouveau appel au service si la personne en ressent le besoin plus tard.

Vous pouvez trouver les informations détaillées de ces modalités dans les documents que nous vous avons remis (règlement de fonctionnement et contrat d'accompagnement notamment).

L'équipe reste disponible si vous avez des interrogations à ce sujet.

### 3/ Expression des bénéficiaires

-Que pensez-vous de la procédure actuelle du SAVSP ?

*-Certains découvrent ces modalités aujourd'hui. Pour d'autres, elles sont connues. Les dispositions sont perçues comme logiques, « ok ».*

*-Certaines personnes accompagnées trouvent qu'il est important de discuter de la fin d'accompagnement suffisamment à l'avance avec les éducateurs référents. Cela permet de s'approprier la nouvelle même si la personne concernée demande la fin d'accompagnement. Est présentée l'idée de pouvoir échanger, pour ceux qui le souhaiteraient, sur plusieurs temps en commun avec les référents et le chef de service.*

*-D'autres personnes accompagnées envisagent au contraire une coupure nette avec le SAVSP pour mieux vivre la fin d'accompagnement et aller de l'avant.*

*-Il est aussi mis en avant la nécessité de s'assurer des relais extérieurs (soutien, écoute...) et d'une certaine confiance en leurs capacités, avant que les personnes quittent le SAVSP.*

-Avez-vous connu des fins d'accompagnement précédemment (en SAVS ou ailleurs) ?

→ Comment l'avez-vous vécue ? Que pouvez-vous en dire de positif ou négatif ?

*-Pour les personnes qui ont déjà vécu des fins d'accompagnement, elles décrivent une période de vide, le besoin de se réadapter face à un changement dans le quotidien vécu comme rapide.*

*-Les personnes de l'entourage, avoir confiance en ses capacités, a aidé. Des fêtes, des pots de départ ont également été bien vécus.*

### 4/ Information des professionnels

Propositions du SAVSP pour un support de fin d'accompagnement :

-Elaborer une frise reprenant le parcours au SAVSP (support décrivant les actions importantes pour la personne accompagnée, les compétences développées).

-Un résumé de ce qui a été travaillé au cours de l'accompagnement.

-Une liste des numéros utiles (numéros basiques : pompiers..., et plus spécifiques : soins, administrations...).

-Réaliser un album photos des temps collectifs auxquels a participé la personne.

-Réaliser un livret qui regroupe les éléments importants pour la personne (accompagnement, photos...).

-Remettre une copie de documents (comptes-rendus des bilans, synthèses...).

### 5/ Expression des bénéficiaires : Conclusion

Quelles propositions retenez-vous ? Comment cela pourrait-il être mis en place (qui, à quel moment...) ?

*-Les personnes présentes retiennent en priorité l'idée de la constitution d'un livret. Ce livret contiendrait des photos, des éléments importants du parcours de la personne et des commentaires des éducateurs référents sur le parcours de la personne et son évolution. Le livret serait constitué lors d'entretiens avec les éducateurs référents, sur plusieurs mois. Il serait remis lors d'un éventuel pot de départ.*

*-Certaines personnes se verraient plus à l'aise sans aucun support pour la fin de leur accompagnement, car les souvenirs sont trop difficiles à gérer pour pouvoir aller de l'avant.*

## **Compte-rendu du temps d'échanges avec les proches le 19/11/16**

### **Thématique : l'insertion professionnelle**

*Temps animé par Laurent Sallé (chef de service), Mélinda Lecaudé, Elodie Schaefer (éducatrices référentes), et Cécile Louis (éducatrice en formation).*

### **2<sup>nd</sup>e partie : l'accompagnement du SAVSP Montaigne autour de l'axe d'insertion professionnelle**

Il y a tout d'abord une phase d'élaboration du projet professionnel où l'on confronte les désirs des personnes, leurs souhaits, leurs compétences, leurs parcours antérieurs aux réalités du monde du travail et aux conséquences du handicap psychique. Cette phase peut prendre du temps.

Les conséquences du handicap psychique peuvent être multiples et prendre plusieurs formes : la fatigue, les fluctuations d'humeur, la difficulté à gérer le stress, des difficultés relationnelles, les interprétations, l'absence d'initiative,... Il sera difficile par exemple pour une personne qui tremble à cause du traitement ou qui fatigue vite de faire un travail manuel qui demande de la précision. Il faut également pouvoir résister à la pression pour prétendre à des postes où la demande de rendement est très présente. Enfin, il faut prendre en compte la personnalité (introvertie, hypersensible,...) pour évaluer la capacité à travailler en équipe à l'avenir.

Le SAVSP utilise plusieurs modalités pour mettre en place cette phase d'élaboration. Les entretiens individuels vont nous permettre d'évaluer la régularité, l'investissement dans le projet, le respect des horaires par exemples. Lors des activités collectives, nous allons pouvoir évaluer les capacités d'intégration, repérer les difficultés relationnelles ou des postures inadaptées plus ou moins compatibles avec un retour à l'emploi. Nous avons également la possibilité de proposer des stages d'évaluation en entreprises ou en ESAT. Nous nous appuyons sur des structures telles que le CIO ou la Cité des métiers pour rechercher des infos sur le métier ciblé, ses exigences, ses compétences et qualités requises.

Nous réfléchissons aussi avec la personne aux motivations du retour à l'emploi qui peut passer par gagner plus d'argent, avoir plus de contacts sociaux ou « être comme tout le monde ». Ceci va peut-être amener d'autres biais pour répondre à ses besoins (exemple: s'inscrire à une activité pour rencontrer des gens si la motivation est de rompre l'isolement).

Parfois, les conséquences du handicap ne permettent pas un retour à l'emploi dans l'immédiat. On réfléchit alors aux étapes préalables au retour à l'emploi, comme par exemple retrouver un rythme, se lever le matin. Nous avons aussi des liens avec les structures de soins qui peuvent proposer des solutions aux problématiques spécifiques comme les troubles de la mémoire ou de l'attention avec de la remédiation cognitive.

### **Quel est l'accompagnement du SAVSP vers l'emploi?**

L'insertion professionnelle nécessite au préalable une orientation de la MDPH pour obtenir la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) en milieu ordinaire ou milieu protégé. Le SAVSP peut aider la personne dans la constitution de ce dossier.

**Milieu Protégé :** comme **Etablissement et Service d'Aide par le Travail** : petits groupes de travail, rythme adapté, psychologue et accompagnement social,... Le travail en ESAT peut être un tremplin pour accéder à un emploi en milieu ordinaire. Les éducateurs du SAVSP peuvent accompagner à l'embauche dans un ESAT (proposition de visites, proposition de stage de découverte, rédaction de CV et lettre de motivation).

**Milieu ordinaire :** entreprise habituelle ou **entreprise adaptée** (productivité demandée mais conscience que la direction connaît le handicap, un aménagement du poste est alors envisageable). Les entretiens éducatifs

permettent de soutenir la personne pour la rédaction de CV, lettre de motivation ou dans la préparation des entretiens d'embauche. Une mise en lien est également possible avec l'employeur.

Nous pouvons orientés la personne vers **Cap Emploi** qui est un service aidant les personnes dans la recherche d'un emploi en milieu ordinaire. Par ce biais, il peut également être proposé aux personnes un bilan de compétences.

Dans le cas où la personne souhaitera suivre **une formation** nous pouvons l'aider à constituer le dossier d'inscription et de financement.

### **Quel est l'accompagnement du SAVSP pour le maintien dans l'emploi ?**

Lorsque les personnes nous rapportent des difficultés ayant un impact sur la qualité du travail, nous envisageons ensemble plusieurs possibilités :

- **contact ou rencontre avec l'employeur** : il s'agit d'informer celui-ci des difficultés vécues par la personne, de l'aider à les comprendre et ainsi aménager le poste de travail.
- **contact avec le médecin psychiatre**
- **mise en lien de l'employeur avec le SAMETH** (service d'aide au maintien dans l'emploi des personnes handicapées). Celui-ci est mieux outillé dès lors qu'un aménagement de poste est nécessaire.
- **échange sur une potentielle reconversion ou poste en milieu protégé**. L'ESAT Cotra de Fontenay le Fleury, avec lequel le service travaille régulièrement propose notamment un service insertion : les travailleurs sont détachés auprès d'entreprises du milieu ordinaire pour y effectuer des missions de travail.

### **Questions/remarques des proches et personnes accompagnées :**

- *Existe-t-il d'autres sites d'accompagnement qui permettent des rencontres entre les personnes ?*

Les professionnels du SAVSP orientent les personnes la plupart du temps vers les Groupes d'Entraide Mutuelle (Le Chesnay et Versailles). Ces lieux proposent des temps d'animations ou de rencontres quotidiens pour les personnes souffrant de handicap psychique. Il faut pour cela que la personne soit à l'aise avec son handicap et qu'elle ne craigne pas de rencontrer des personnes présentant également des difficultés. Dans le cas contraire, nous pouvons accompagner vers des lieux de socialisation classiques (commune, maison de quartier,...)

Le SAVSP propose également une mutualisation des activités au service animation de la Résidence les Sources. Le CMP dont dépend la personne peut proposer des activités avec du personnel soignant, lorsque la personne a encore besoin de se stabiliser dans les soins.

- *Est-ce qu'une phase de formation ne permettrait pas une meilleure insertion professionnelle ?*

Cela dépend du projet professionnel de la personne, mais la formation peut éventuellement permettre à la personne d'assoir ses compétences dans le domaine particulier dans lequel elle choisit de travailler. Nous savons que la qualification favorise l'embauche.

- *Comment justifier l'absence d'expérience professionnelle, faut-il parler du handicap à l'employeur ?*

Nos entretiens permettent d'échanger avec la personne sur la manière d'amener le handicap auprès de son employeur. Il faut savoir que les entreprises ont une obligation d'emploi vis-à-vis des travailleurs en situation de handicap, sans quoi elles doivent payer des amendes. Le fait d'aborder sa situation évite les quiproquos par la suite. L'employeur est plus compréhensif, le poste et les horaires sont aménagés.

L'un des proches présent évoque son impression que pour postuler dans une petite entreprise il vaut mieux mettre en avant ses points forts et ne pas parler du handicap. La taille de l'entreprise permet déjà d'aménager le poste de travail plus facilement.

- *La perception du handicap psychique par les autres est plus difficile qu'un autre handicap, car il n'est pas visible. Nous devons souvent faire face aux préjugés et aprioris. Les gens ne comprennent pas les blocages qui s'opèrent à l'intérieur des personnes.*

- *Est-il possible de travailler à mi-temps dans une entreprise adaptée ?*

Nous pensons que ceci est à voir au cas par cas avec les entreprises adaptées directement.

- *Vous parlez de lettre d'appui, mais doit-on vraiment intervenir dans les candidatures ? est-ce que cela ne dessert pas nos proches ?*

Nous constatons avec l'expérience que les entreprises sont plutôt réceptives lorsque nous appuyons les candidatures. Le SAVSP propose un soutien dans la rédaction des CV ou lettres de motivation, mais si les proches souhaitent continuer d'intervenir sur ce point, c'est aussi une possibilité.

- *Existe-t-il d'autres SAVS dans d'autres départements ?*

Ce type d'établissement est représenté au niveau national et se retrouve dans chaque département. Néanmoins, il se peut que les SAVS soient moins nombreux que dans les Yvelines (11 SAVS).

*Les personnes présentes souhaitent à l'unanimité que ce type de temps se renouvelle. Nous proposons de les solliciter de nouveau par écrit pour le choix des thématiques à venir. Nous remercions les participants à ce temps, pour leur participation et riches interventions.*

---

# Organigramme

ORGANIGRAMME du SAVS Montaigne/Equipe Mobile Passerelle  
(Au 31 décembre 2016)

